

## Rapport militaire

Dans le cadre de ses efforts en vue de promouvoir la transparence dans le domaine militaire, le Canada est, jusqu'à présent, le seul pays à avoir annoncé son intention d'inclure des statistiques sur ses dotations militaires dans le rapport de 1992 qu'il soumettra pour le registre des armes des Nations Unies. Le registre a été créé en 1991 par suite d'une résolution des Nations Unies qui avait été co-parrainée par le Canada. En vertu de cette résolution, les exportations et les importations de sept catégories d'armes doivent être signalées. Les États sont aussi invités à fournir de l'information sur leurs dotations et leurs achats d'armes. Les rapports pour 1992 doivent être remis avant le 30 avril 1993. Par ailleurs, le Canada continuera de publier son propre rapport annuel sur ses exportations militaires, rapport qui englobe toutes les catégories de matériel militaire et non pas uniquement les sept catégories du rapport des Nations Unies.

ral. Nous devons maintenant assurer une participation universelle au registre. Le Canada, quant à lui, fera sa déclaration intégrale dans le registre d'ici au 30 avril 1993, pour l'année civile 1992. Nous invitons tous les États membres à en faire autant.

Le comité s'est entendu sur les définitions de catégories d'équipements à l'égard desquels les transferts doivent être inscrits au registre. Il a aussi établi une formule normalisée et commode pour la déclaration des transferts internationaux. Et surtout, le comité s'est penché sur les modalités d'une extension rapide de la portée du registre. Il a noté en particulier que l'examen de ces questions par le groupe d'experts gouvernementaux devant se réunir en 1994 pourrait conduire à l'ajout de nouvelles catégories d'équipements ainsi qu'à l'élargissement du registre par l'inclusion des dotations et acquisitions militaires résultant de la production nationale.

De l'avis du Canada, il est essentiel de procéder à une telle inclusion en 1994, si l'on veut que le registre traduise une véritable transparence en matière d'armements. Dans l'intervalle, nous encourageons tous les États membres à faire leur déclaration dans le registre et à préparer leurs points de vue, comme le prévoit le paragraphe 11(a) de la résolution 46/36L, sur le fonctionnement du registre durant

ses deux premières années, ainsi que sur l'ajout de nouvelles catégories d'équipements et sur l'élargissement du registre de façon à y inclure les dotations et acquisitions militaires résultant de la production nationale.

### Convention ENMOD

Le Canada promet sa coopération en ce qui concerne la résolution qui sera déposée par l'Australie agissant comme président de la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD). Les agressions iraqiennes contre l'environnement durant la guerre du Golfe ont fait sortir de l'ombre ce traité jusqu'à maintenant ignoré. La Conférence d'examen tenue en septembre a été l'occasion de mettre en place un processus permettant l'adaptation de la Convention ENMOD à la réalité contemporaine.

De l'avis du Canada, la Conférence d'examen a montré que tout ne va pas pour le mieux en ce qui concerne la Convention ENMOD, en grande partie parce que les États qui l'ont ratifiée font des interprétations différentes de son champ d'application. La Déclaration finale a permis d'aplanir quelque peu les divergences de vues. On s'est accordé en particulier pour dire que toutes les techniques de modification de l'environnement sont visées par la Convention, de quelque niveau que soit la technologie employée. On s'est aussi accordé pour dire que l'emploi des herbicides est visé par la Convention.

Toutefois, l'examen a fait également ressortir que l'on ne saurait affirmer l'efficacité de cette Convention si l'on ne procède pas, en recourant à des experts, à un examen plus minutieux des problèmes d'interprétation. Le Canada figure donc parmi les pays mentionnés au paragraphe deux de la Déclaration finale, qui souhaitent la convocation d'un Comité consultatif d'experts aux termes de l'article V de la Convention.

Nous espérons que la Première Commission prêtera son appui à la fois à la résolution et aux efforts de nombreux États membres pour faire en sorte qu'un suivi opportun soit donné à la Conférence d'examen. Comme la Finlande, le Canada consultera à cette fin les autres États parties intéressés. À notre avis, il faudrait libérer la Convention ENMOD de tout ce qui rappelle la guerre froide pour lui permettre d'empêcher efficacement les agressions absurdes contre l'environnement.

### Réforme des procédures

La guerre froide a laissé sa marque non seulement dans l'énorme masse d'armements qui doivent aujourd'hui être démantelés, mais dans des modes de pensée et des habitudes de travail d'une égale pesanteur, qui s'expliquent par le fait que la Première Commission est, depuis une quarantaine d'années, un organe surtout déclaratoire plutôt qu'un véritable organe délibérant. La logistique même du suivi des résolutions est telle qu'un dialogue véritable au sein des groupes, à plus forte raison entre les groupes, est impossible. On ne saurait, à notre avis, sous-estimer l'obstacle que cette situation pose à un progrès véritable de nos travaux.

Depuis 1988, dans un processus engagé sous la présidence canadienne, on s'efforce discrètement, mais avec constance, d'améliorer l'efficacité de la Première Commission, en invitant les délégations à laisser de côté les résolutions périmées, à fusionner les résolutions apparentées et à «biennialiser» les questions récurrentes. Ces mesures ont produit des résultats modestes, mais indéniables, comme l'atteste si bien la répartition fournie par l'ambassadeur Marin Bosch concernant le nombre et le traitement des résolutions au sein de la Commission durant les quelques dernières années.

À notre avis, l'expérience vécue l'an dernier, avec la résolution établissant le registre des transferts d'armes, a directement contribué à la diminution du nombre de résolutions. Les délégations étaient engagées dans une importante négociation. Les multiples points de vue que suscitait cette négociation transcendaient les groupes traditionnels, et la négociation visait un objectif concret et important. En bref, nous avons tous été obligés de fixer des priorités, et il en est résulté moins de résolutions et davantage de dialogue. À notre avis, c'est une tendance qui doit se poursuivre si nous voulons réussir à adapter la Première Commission aux nouveaux défis que présente le contrôle multilatéral des armements.

### Agenda pour la paix, partie deux

À l'occasion de ce débat général sur le désarmement et la sécurité internationale, nous avons tous fait allusion d'une manière ou d'une autre à la contradiction à laquelle nous sommes confrontés. D'une part, la fin de la guerre froide a ouvert la voie à d'importantes mesures de contrôle des armements et de désarmement. De l'autre, elle a entraîné une avalanche de conflits locaux et régionaux.

Le rapport *Agenda pour la paix* nous